

LA VOIX DE BASTIAT.

Anciennement *Lumières Landaises*.
Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat (www.bastiat.net)

«*L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.*» *L'État* (1848)

N° 1. 3^{ème} trimestre 2020

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 ONDRES

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

« *L'isolement est quelque chose de pire que ce qu'il y a de pire dans l'État social, j'avais raison de dire qu'il met nos besoins, à ne parler que des plus impérieux, tout à fait au-dessus de nos facultés. (...) Comment l'Échange, renversant cet ordre à notre profit, place-t-il nos facultés au-dessus de nos besoins ? (...) Essayerai-je de peindre l'état de misère, de dénuement et d'ignorance où, sans la faculté d'échange, l'espèce humaine aurait croupi éternellement, si même elle n'eût disparu du globe ? (...) L'Échange, c'est l'Économie politique, c'est la Société toute entière; car il est impossible de concevoir la Société sans Échange, ni l'Échange sans Société.* » Frédéric Bastiat *Harmonies économiques, l'Échange*. (1850)

Éditorial

Le Cercle Frédéric Bastiat s'adapte.

La catastrophe dans laquelle l'État nous a plongé au prétexte de l'épidémie de SARS-coV2 entraîne de grands changements.

Le Cercle Frédéric Bastiat a 30 ans d'existence. Il a pour but de faire connaître Frédéric Bastiat, économiste français du XIX^{ème} siècle, et de diffuser sa pensée proprement révolutionnaire pour nos contemporains. Elle repose sur le respect des Droits Naturels Individuels « *Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme.* » qui entraînent Responsabilité Individuelle et Liberté économique. Toutes notions aujourd'hui bafouées et reléguées aux oubliettes. Pour marquer l'importance de son objectif, le bulletin du Cercle, *Lumières Landaises*, devient *La voix de Bastiat*.

Cela fait des décennies que l'État s'étend inexorablement aux dépens des individus. L'épidémie a été pour lui un excellent prétexte pour accélérer la dislocation de notre société et une intrusion massive dans ce qui restait de notre vie privée. «La distanciation sociale», qui est une distanciation physique, dit bien ce qu'elle veut dire. Après être intervenu dans l'économie, après nous avoir confisqué l'éducation de nos enfants, l'organisation de notre prévoyance, santé, retraite, dépendance, l'Etat réglemente nos comportements au travail, dans la rue, chez nous. Il crée et entretient la panique, source de son pouvoir. Nous assistons à la convergence des totalitarismes qui menace de tout emporter sur son passage : totalitarisme vert, totalitarisme athée, totalitarisme islamique.

Mais le Cercle est vivant et il s'adapte. La spécificité du Cercle est l'organisation de rencontres en «présentiel», en chair et en os, conviviales et chaleureuses. Ses rencontres avaient lieu sous forme de conférences autour de repas, que ce soient des dîners, souvent, ou des déjeuners, parfois. L'événement majeur était le Weekend de la Liberté. Ce mode de fonctionnement est devenu très difficile aujourd'hui. Sans renoncer aux rencontres «pour de vrai», à cette chaleur des relations humaines, il va ajouter une corde à son arc sous formes de conférences virtuelles.

Le combat pour la défense de la Liberté, de la Personnalité, de la Propriété, de la Responsabilité Individuelle est plus que jamais important. Il est même vital. Le Cercle Frédéric Bastiat fera sa part.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Les expérimentations du revenu universel sont-elles vouées à l'échec ?

Par Laurent Pahpy,

Publié le 12 février 2019 sur le site du Figaro Vox¹.



Laurent Pahpy,

Pas d'effet sur l'emploi. C'est la conclusion récente de l'expérimentation du revenu universel² menée en Finlande sur une population test. Ce n'est pas la première fois que cette idée en vogue est évaluée sur le terrain. Mais l'échec est toujours au rendez-vous. Le revenu universel ne crée pas de valeur. Il ne peut pas faire baisser le chômage.

Des échecs à répétition.

Avec le revenu universel, chacun a le droit à une subvention mensuelle de quelques centaines d'euros par mois, indépendamment de son âge, de son statut ou de son salaire. Cette subvention est financée par une *flat tax* dès le premier euro de revenu.

Moins contraints économiquement, les plus pauvres pourraient alors satisfaire leurs besoins de base. Ils auraient plus de facilités à trouver un emploi tout en évitant le paternalisme stigmatisant du maquis des aides sociales d'État.

Simplification administrative, indépendance de chacun, restauration du libre arbitre, lutte contre le chômage technologique, élimination des effets de seuil, les avantages seraient nombreux et l'idée fait des émules chez de nombreux politiciens, de Benoît Hamon à Barack Obama.

1 - <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/2019/02/12/31002-20190212ARTFIG00191-ce-que-revele-l-echec-du-revenu-universel-en-finlande.php>

2 - <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/finlande-le-revenu-de-base-bon-pour-la-sante-mais-sans-effet-sur-l-emploi-20190208>

Pour voir si cela fonctionne en pratique, le gouvernement finlandais a tenté l'expérience³ pendant une année sur un groupe de 2000 chômeurs sélectionnés aléatoirement. Ils ont reçu chacun 560 euros par mois sur la période 2017-2018.

L'étude préliminaire des résultats montre que si les bénéficiaires se déclarent un peu moins stressés, le revenu universel n'a pas permis d'augmenter leur emploi par rapport au groupe de contrôle.

Ce n'est pas la première fois que de telles études grande nature sont menées. Entre 1968 et 1982, le gouvernement fédéral des États-Unis a subventionné quatre expérimentations⁴ de ce genre. Résultat, c'est même une baisse significative de l'emploi qui est observée à chaque fois.

Une fausse bonne idée pour lutter contre le chômage.

Si l'idée du revenu universel peut paraître séduisante de prime abord, force est de constater qu'il échoue à sortir les populations tests de la dépendance. Et c'est parfaitement logique. Pour l'exemple, prenons Frédéric, un riche rentier, et Charles, un chômeur sans revenu.

Première possibilité, le revenu universel. L'État prend 560 € à Frédéric pour les donner à Charles. Certes Charles a un revenu, mais seulement pour un mois, il est maintenu dans l'assistanat, car toujours au chômage. Frédéric n'a rien eu en échange. C'est un jeu à somme nulle (voire négative si on prend en compte le coût de la bureaucratie).

Seconde possibilité, l'investissement. Frédéric investit ces 560 € dans l'activité productive. Ce capital permet de créer une entreprise qui va produire de nouvelles richesses. Pour cela, l'entreprise aura besoin de main-d'œuvre et pourra embaucher Charles. C'est un jeu à somme positive : Charles crée de la valeur et gagne un salaire, Frédéric crée de la valeur et gagne un retour sur investissement et le consommateur en profite. Tout le monde y gagne, c'est le fondement du libre-échange et de l'économie de marché.

Plutôt qu'un revenu subventionné, un marché du travail inclusif.

Le revenu universel n'aide pas Charles à sortir de la dépendance, car il ne crée pas de valeur. S'il peut soulager certaines contraintes économiques à court terme, il maintient Charles dans la trappe à pauvreté de l'assistanat à long terme.

En Finlande, comme en France, le taux de chômage⁵ relativement élevé de 7,4 % (9,2 % en France) s'explique surtout par une inadéquation du système de formation et par un marché du travail réglementé et peu flexible⁶ qui crée des barrières à l'entrée pour les jeunes peu qualifiés.

Le progrès social est une question d'incitations que seule une économie de marché compétitive et innovante permet d'atteindre. Tous les pays qui l'adoptent observent actuellement des pénuries d'emploi. Le marché du travail doit rester inclusif. Pour cela, nul besoin de revenu universel. Il est surtout indispensable d'alléger les barrières à l'entrée telles que les conventions collectives étendues, le salaire minimum, la surprotection légale des *insiders* aux dépens des *outsiders* ainsi que les inadéquations entre la formation professionnelle et la demande de travail.

Une faillite morale en sus de l'échec économique.

Au-delà d'un échec économique annoncé, le revenu universel ouvre la porte à une dangereuse dérive collectiviste. Ce droit positif permet à l'État de prendre en charge chaque individu du berceau à la tombe et crée une dépendance quasi illimitée à l'administration.

Augmentations électorales du montant du revenu universel, instauration de la progressivité, financement par la planche à billets ou la dette (donc par les générations futures) ... Les dérives politiques d'un tel système ne se feront pas attendre.

Le revenu universel pourrait aussi laisser croire que le simple fait d'exister donne un droit de jouir du travail d'autrui. Ses défenseurs vantent l'autonomie qu'il confère, mais il crée en réalité une dépendance encore plus grande vis-à-vis du reste de la société. Cette faute morale mène à la destruction de la responsabilité, fondement essentiel de la civilisation.

Refuser le revenu universel, ce n'est pas refuser la solidarité, c'est la rétablir. Aider son prochain en situation de handicap ou d'infortune nécessite un don sincère, responsable et consenti. Frédéric Bastiat sonnait déjà l'alarme il y a plus de 150 ans : « Il m'est tout à fait impossible de séparer le mot fraternité du mot volontaire. Il m'est tout à fait impossible de concevoir la Fraternité légalement forcée, sans que la Liberté soit légalement détruite, et la Justice légalement foulée aux pieds. »

La justice sociale ou la justice dénaturée.

par Jean-Philippe Delsol.



Jean-Philippe Delsol

Qu'est-ce que la justice ? Elle est le juste partage, le respect de la part assignée à chacun selon ce que désigne dans l'ancienne Grèce le destin, *moira*. Héraclite observe que le partage est la loi qui régit l'univers et que le non respect de ce partage est le mal fondamental à la source de toutes les injustices. Les Latins ont défini le droit comme ce qui consiste à rendre à chacun le sien - « *suum cuique tribuere* » -, c'est-à-dire à chacun ce qui lui revient naturellement parce qu'il est titulaire

des droits légitimes correspondants à la détention ou l'usage d'un bien considéré, ou parce qu'il s'agit d'un droit naturel qu'il doit pouvoir exercer. Cette définition de la justice reste entièrement valable, mais elle est battue en brèche désormais au profit de la notion, artificielle et dénaturée, de justice sociale.

La justice sociale introduit dans la définition du juste une appréciation subjective revenant à déterminer ce qui doit revenir à chacun selon d'autres critères liés aux besoins de l'individu, à ses capacités ou à son état... Il s'agit alors de considérer la société comme redevable à l'égard de certains individus à raison de leurs faiblesses. Ce sont les « droits à », droits créance, qui se substituent aux « droits de », les droits liberté. Les critères d'attribution aux uns ou aux autres perdent toute objectivité car il est relatif de décider que l'un n'a pas suffisamment et que l'autre à trop si bien qu'on peut lui prendre au profit du premier.

La question est de savoir ce qui justifie une telle justice distributive captant la richesse ou les revenus des uns pour les redistribuer aux autres. Il est vrai qu'il y a des situations personnelles qui nous paraissent injustes. Pourquoi un tel est né handicapé ou pauvre ou a perdu ses parents... Mais cette injustice n'est pas du même ordre que celle que la justice humaine a vocation à sanctionner. Il s'agit d'une injustice naturelle, engendrée par le hasard des naissances et du monde. Ça ne veut pas dire bien entendu que la société doit méconnaître le sort des plus défavorisés. L'homme ne peut pas ignorer sa communauté. Il acquiert son identité en prenant conscience de sa différence d'avec la nature qui l'entoure mais aussi en se considérant comme membre d'une famille humaine. Il se distingue de ses congénères en même temps qu'il s'intègre dans la communauté humaine au

3 - <http://julkaisut.valtionuevosto.fi/handle/10024/161361>

4 - <https://www.jstor.org/stable/145685>

5 - <https://data.oecd.org/unemp/unemployment-rate.htm>

6 - <https://en.lrii.lt/news/economic-policy/epicenter-free-to-work-employment-regulations-in-2019/lrinka>

sein de laquelle il est né et qui lui a permis de grandir. Au surplus, à la différence de toutes les espèces animales, son humanité le conduit à s'interroger sur son origine et sa destinée pour lui-même comme pour l'espèce humaine toute entière. Notre humanité suppose ainsi que nous portions un regard sur les autres, que nous n'y soyons pas indifférents parce que nous comprenons que nous sommes de la même pâte humaine et que nos sorts sont liés d'une certaine façon. « La société tout entière n'est qu'un ensemble de solidarités qui se croisent » notait Frédéric Bastiat. Et il continuait en évoquant « tout cet échange de pensées, de produits, de service et de travail, de maux et de biens, de vertus et de vices, qui font de la famille une grande unité, et de ces milliards d'existences éphémères une vie commune, universelle, continue, tout cela c'est la solidarité »⁷.

Mais précisément, cette attention aux autres relève de la solidarité, pas de la justice. Certes, chaque être humain a, en tant que tel, un droit à l'existence, un droit à être secouru dans certaines circonstances. Ce sont les cas rares où des droits-créances se justifient, des droits sur les autres, sur la communauté, pour autant que le créancier soit réellement et malgré lui empêché de se secourir lui-même et qu'il n'abuse pas de ses débiteurs. C'est ce que traduisent les secours légitimement offerts à ceux qui sont dépourvus de capacité. Les enfants sans parents ont droit à une éducation, les handicapés incapables de vivre par eux-mêmes ont droit à notre assistance. Mais il faut d'abord que ces besoins soient pris en charge par les proches avant de l'être par les collectivités locales, puis par celles-ci avant de l'être par l'Etat, selon le principe de subsidiarité et pour préserver autant que possible la responsabilité du service donné et reçu. Lorsque ces droits sont généralisés à tous au nom de l'égalité des chances, pris en charge par l'Etat et élargis au bénéfice d'autres que ceux dont l'incapacité est avérée, le risque est toujours que la revendication d'égalité enfle sans limites jusqu'à l'égalité des conditions. Très vite, s'impose en effet l'idée d'utiliser la justice pour instituer une égalité parfaite de tous. Cette justice se pare des vertus de la moralité et de la liberté. Elle propose de rétablir l'égalité matérielle de tous avec tous pour que la liberté ne soit plus seulement formelle, mais réelle. Elle transforme la solidarité en despotisme.

Le « hic » de cette vision irénique au point d'être diabolique est en effet qu'elle exige presque nécessairement de confier à une autorité suprême, à l'Etat, le droit, voire le devoir, de partager et bientôt d'égaliser les parts de chacun, ce qui ne peut se faire que par la dépossession forcée des uns au profit des autres. L'Etat habitue bien vite les hommes à tant recevoir qu'ils demandent à disposer de toujours plus. L'égalité des chances, parangon de la justice sociale, donne à l'Etat une mission impossible et illimitée autant par son ampleur que par sa complexité. Pour que tous aient les mêmes chances, il faudrait changer l'homme lui-même, et à défaut, imparfaitement, réduire tous les hommes à des clones vivant dans des situations semblables, leur retirer leur humanité même par laquelle ils sont uniques. À vouloir faire le bien, l'Etat se substitue à ceux qui doivent le faire, et d'abord pour eux-mêmes, selon l'observation de John Stuart Mill selon laquelle « la seule liberté digne de ce nom est de travailler à notre propre avancement à notre gré, aussi longtemps que nous ne cherchons pas à priver les autres de leur ou à entraver leurs efforts pour l'obtenir⁸ ».

L'excès de bienveillance devient malveillance. C'est même une forme de mépris que d'infantiliser les individus, de vouloir les faire vivre dans l'assistance permanente, ce que les régimes sociaux font avec les salariés qui ne payent plus leurs charges sociales eux-mêmes et qui vivent de plus en plus d'allocations diverses plutôt que de leur salaire. Assister les uns ou les autres en raison de leur appartenance à une catégorie sociale ou humaine quelconque, c'est juger qu'ils manquent de ce fait de quelque aptitude. C'est donc les diminuer, leur concéder

une reconnaissance infamante d'infériorité. Réserver à certains l'entrée des écoles ou universités est un aveu d'échec de l'Education nationale et une discrimination à l'égard de tous les autres qui perdent l'accès à des places qu'ils méritaient. Au surplus, les diplômes obtenus par privilège ne sont pas des baguettes magiques et leurs bénéficiaires peuvent souffrir toute leur vie de n'être pas au niveau attendu. C'est le meilleur moyen de fabriquer des aigris et des complexés. Cette justice sociale n'est plus ni juste ni sociale, elle est même injuste lorsqu'elle détruit la responsabilité individuelle qui est le ferment des sociétés humaines et le constituant de notre humanité.

A vouloir libérer les hommes à leur place, l'Etat dévore ceux qu'il nourrit, il détruit l'homme dont l'être est par essence dans la liberté de découvrir et devenir ce à quoi il est appelé, dans une liberté qu'il doit acquérir par lui-même, à défaut de quoi elle ne serait plus sa liberté et ne lui permettrait plus d'être lui-même. Le meilleur moyen de permettre à tous de disposer de libertés réelles est donc d'abord de pratiquer la vraie justice, de garantir à tous les mêmes droits et de limiter autant que possible les entraves à leur exercice. Sauf bien entendu pour ceux qui n'en ont pas la capacité que notre humanité commune conduit naturellement à assister avec le souci constant de les aider à recouvrer, quand c'est possible, l'autonomie qui leur permettra de prospérer par eux-mêmes.

Jean-Philippe Delsol, avocat, président de l'Institut de Recherches Economiques et Fiscales, IREF, dernier ouvrage : *Eloge de l'Inégalité*, Manitoba/Belles Lettres, novembre 2019.

LA TERRIFIANTE CONVENTION CLIMAT

par Didier Picot



Didier Picot

En réponse à la crise des Gilets Jaunes au printemps 2019, le Président de la République a initié le Grand Débat national. C'est dans ce cadre qu'a été lancée, en Octobre 2019, la Convention Citoyenne pour le Climat.

150 citoyens tirés au sort ont travaillé pendant 9 mois sur cinq thèmes : consommer, se nourrir, se déplacer, se loger, travailler et produire. Répondant à la feuille de mission que leur a donnée le Premier ministre, ils ont défini

149 « *mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990.* »

Comme beaucoup, je m'inquiète de la détérioration de l'environnement, je pense nécessaire d'agir pour améliorer la situation et je ne sous-estime pas l'immense complexité du problème. C'est pourquoi je me suis intéressé aux travaux de cette Convention conduits au Palais d'Iéna, au sein du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Troisième assemblée de la République, établie par la Constitution de la V^e République, cette assemblée largement inconnue des Français a un rôle consultatif sur les politiques publiques. Ses membres, rémunérés, sont nommés par différentes associations et syndicats représentant les « *forces vives de la nation* » explique-t-on au CESE qui se veut le champion de la démocratie participative.

Le rapport de la Convention Citoyenne pour le Climat a été publié le 21 Juin 2020 et présenté au Président de la République le 29 Juin dans les jardins de l'Elysée. Ce ne fut pas juste une garden-party comme tant

7 - Frédéric Bastiat, *Harmonies Economiques*, XXI, Edité par Institut Coppet, Tome VI, p. 621

8 - John Stuart Mill, *De la Liberté*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1990, p. 79.

d'autres, mais un évènement important, peut-être un moment charnière du mandat d'Emmanuel Macron, voire même de la V^e République. En effet, avant même de connaître les résultats de la Convention, le Président de la République s'est engagé à ce que ses propositions législatives et réglementaires soient soumises "sans filtre" soit à référendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe.

C'est pourquoi je me permets de vous recommander de vous rendre sur le site de la Convention Citoyenne pour le Climat et de voir par vous même ce qui s'est passé. L'explication du processus et du fonctionnement de la Convention, la consultation des documents mis à la disposition des membres de la Convention sont passionnants.

Je vous invite à ne pas regarder ce site de manière rapide et superficielle. Les objectifs définis par la Convention paraissent pertinents et souhaitables, les quelques mesures rejetées vous sembleront probablement extrêmes ou ineptes, celles retenues et mises en avant raisonnables. En écoutant la vidéo montrant la présentation du rapport au Président, vous noterez combien de fois les orateurs se félicitent du caractère démocratique de cette Convention. A survoler tout ça, vous pourriez en retirer l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes démocratiques, alors que la lecture des 149 propositions est proprement terrifiante :

58 propositions (39%) reposent sur la contrainte, l'obligation, l'interdiction, le durcissement des lois, la réglementation ou l'imposition de sanctions,

43 propositions (29%) représentent une augmentation des impôts et taxes ou une augmentation de coûts devant être supportées par les individus ou les entreprises,

12 propositions (8%) constituent une attente aux droits fondamentaux tels que le droit de propriété ou les libertés individuelles (la liberté économique, la liberté de circulation, liberté d'opinion, etc.),

10 propositions (7%) recommandent un élargissement du rôle de l'Etat,

12 propositions (8%) concernent la formation, l'éducation, l'information, la conviction,

14 propositions (9%) relèvent de la déclaration d'intention ou de la recommandation de bonnes pratiques.

Ainsi, plus des 4/5 (83%) des propositions reposent sur la contrainte, la taxation, l'augmentation du rôle de l'Etat ou l'atteinte aux droits fondamentaux des français garantis par la constitution !

Est-ce bien raisonnable ? Peut-on raisonnablement penser qu'une évolution majeure de notre société comme celle que la Convention appelle de ses vœux puisse se faire contre les Français, en les contraignant et les appauvrissant ?

Peut-on penser qu'en forçant la mise en œuvre de ces propositions, l'Etat français pourra, seul et contre le pays, atteindre les objectifs qu'il a contribué à fixer à la COP21 ? Alors que le nombre de Français du secteur privé dont l'activité fait vivre l'ensemble de la population (enfants, étudiants retraités, fonctionnaires, chômeurs, autres) est en diminution constante année après année, peut-on leur imposer un nouveau fardeau, restreindre leurs libertés, prélever leurs propriétés, réglementer leur vie à chaque moment et penser améliorer notre performance environnementale et notre société ?

Existe-t-il un seul exemple dans le monde et dans l'histoire d'un état qui ait réussi à imposer par la force et l'appauvrissement de sa population une évolution positive de la société qu'il représente ?

Je ne le crois pas. Nous faisons fausse route. Ce n'est pas le moment de brutaliser la société française en l'étouffant dans un nouveau carcan de lois, réglementations, taxes et restrictions de libertés. L'avenir de notre pays se construira avec les Français, pas contre eux.

Agenda

24 octobre 2020 à 18h :
Conférence virtuelle Webinaire
« LA DÉMOCRATIE DIRECTE
ET LE R.I.C. »
par Jean- François Garçon.

Tous les renseignements de connection vous seront donnés sur notre site www.bastiat.net, sur notre compte Twitter et sur notre page Facebook.

24 novembre 2020 15h :
Conférence présentielle
« LA RÉSILIENCE DES
SYSTÈMES DE SANTÉ»
par Patrick de Casanove,

UTL de Saint-jean de Luz à 15h.
Inscriptions sur www.utl-luz.fr ou
par téléphone au 05 59 26 41 95.

12 décembre 2020 :
en présentiel, Assemblée Générale
Ordinaire du Cercle à 10h30,
déjeuner à midi et conférence 13h30.
Le lieu devrait être l'Hôtel Sourcéo.
Le sujet de la conférence et le nom de l'intervenant vous seront communiqués dès que possible compte tenu des circonstances.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.
Pour contacter le Cercle : cercle.bastiat@gmail.com
ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du Cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30 € pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. Il faut ajouter 15 € à ces montants pour une adhésion couple. Chèque à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

La voix de l'Entrepreneur et de l'Entreprise

L'après pandémie,

par Claude Goudron.



Claude Goudron

Le COVID 19 a surpris l'ensemble de la planète par sa rapidité de diffusion, son ampleur et ses conséquences sur le système de santé de nombreux Pays.

Il est probable que nous atteignons le million de mort dans le monde.

Certains Pays s'en sont mieux sorti et nous pouvons constater qu'il s'agit principalement de Pays à économie libérale : Taïwan, Corée du sud, Nouvelles Zélande, Singapour et pour l'Europe l'Allemagne que nous prendrons

en exemple.

Nous savons maintenant que, suite au confinement, les conséquences sur l'économie seront encore plus dévastatrices, mais là aussi tous les Pays ne seront pas à la même enseigne et, encore une fois, ce seront les Pays à économie libérales qui seront les mieux placées où tout du moins qui seront en mesure d'aider leurs entreprises à passer ce mauvais cap. Deux Pays proches, la France et l'Allemagne, il est vrai avec une population 25% plus élevé pour cette dernière, ont choisi depuis les années 2000 des trajectoires différentes l'une, la France, a choisi de privilégier le social par l'endettement et l'autre, l'Allemagne, qui a choisi le libéralisme économique depuis les réformes Schroeder et arrive à faire mieux que nous au niveau social tout en dépensant moins et surtout en réduisant d'une façon spectaculaire son endettement.

Les moyens mis en œuvre pour soutenir leur économie s'en trouve considérablement plus efficace et voici quelques éléments qui apporteront, une fois de plus la preuve, s'il le fallait, de la supériorité du libéralisme dans cette situation :

D'une façon générale la comparaison peut se faire sur le pourcentage par rapport au PIB des aides et soutiens dégagés dans chacun de nos deux Pays, il n'y a malheureusement pour nous pas photo :

13,3 % de son PIB pour l'Allemagne, seulement 3,6 % pour nous !

Si on y rajoute les garanties bancaires consenties nous jouons « petit bras »

410 Mds € garanti à 90 % pour la France 1200 Mds € garanti à 100 % pour nos voisins !

Si nous rentrons un peu dans le détail nous nous apercevons que nos PME, celles sensées embaucher le plus, sont beaucoup moins soutenues, 7 Mds € contre 25 pour nos voisins ! Ce qui donne pour les entreprises de moins de 10 salariés des subventions de 1500 € renouvelables 3 fois sous condition contre 15000 € pour la même période et sans condition.

Parlons maintenant de notre dette, sachant qu'au début des années 2000 la France et l'Allemagne présentaient chacune une dette d'environ 60 % du PIB, en 2019, après une convergence jusque dans les années 2010 l'Allemagne est revenue en dessous de 60 % alors que nous avons dépassé les 100 %.

Ce qui va nous faire envie, ou pleurer, c'est la projection de nos endettements dans les mois à venir. En effet même avec un plan de soutien nettement supérieur l'Allemagne prévoit une augmentation de sa dette à 75 % du PIB (largement inférieure à celle que nous avons avant cette crise) alors que dans le meilleurs scénario nous dépasserons allègrement les... 120 % !

Le résultat de cette situation est que, selon le FMI, nous allons avoir en 2020 un PIB en baisse de 12,5 % alors que nos voisins allemands la limiteront à 7,8 %. C'est-à-dire que notre PIB / habitant déjà inférieur de

10% à celui de nos voisins va mathématiquement s'établir à moins 15 % et, avec un plan de soutien à nos entreprises nettement plus faible, la différence risque de s'envoler en 2021.

Cette dette d'Etat colossale que nous laisserons à nos enfants n'est malheureusement pas la seule car nous sommes également « champion » dans la dette d'entreprise 2600 Mds € et privée 1600 Mds €, sans compter le « hors bilan » du type cautions ou retraites des fonctionnaires nous dépassons au total allègrement les 10 000 Mds € (40 000 avions A380).

Alors que font nos hommes politiques ?

Certains, mais malheureusement pas la majorité, ont compris que cette situation, surtout en ce qui concerne notre industrie, n'était pas tenable et que si rien n'est fait la France, économiquement, ne s'en relèvera pas ! En effet comment peut-on laisser croire qu'avec de tels handicaps nos entrepreneurs puissent affronter une concurrence mondiale : C'est mission impossible !

Tant que les entreprises françaises seront taxées 185 Mds € de plus que chez nos voisins allemands il sera impossible de faire revenir celles qui se sont expatriées, c'est pour elles une question de survie et l'industrie continuera inexorablement son déclin sur le territoire français.

Ce n'est pas les 10 Mds € de baisse d'impôts dit de production annoncés par notre ministre de l'économie qui va nous remettre sur les rails. Avant cette mesure ces impôts étaient 5 fois plus élevés qu'en Allemagne, avec cette mesure ce ne sera plus que ...4,5 supérieures ! Il en faut beaucoup plus nous nous faire rêver.

C'est au minimum, en ces temps de largesse monétaire, une baisse immédiate (en application de la célèbre courbe de Laffer) de 150 Mds € dans la taxation de nos entreprises, ce qui donnera un coup de fouet sans précédent à notre économie. Ce ne sera que justice envers nos entrepreneurs qui, comme nos infirmières, se débattent pour que la France ne s'écroule pas mais sont loin d'être applaudis tous les soirs à 20 heures.

Un autre problème qu'il faut dénoncer la complexité de notre administration actuellement classée pour son inefficacité à la 107^{ème} place au niveau mondial !

Reviens vite Frédéric, ils n'ont toujours rien compris !

En complément de mon précédent article avant de donner la parole à d'autres entrepreneurs.

Démocratie directe contre totalitarisme démocratique :

Après la défaite de 1940 des centaines de milliers de Français se sont battus et sont morts pour vivre libres. Aujourd'hui toute une population accepte sans broncher d'être enfermée. Ce qu'aucun envahisseur n'avait osé, le gouvernement élu d'un pays démocratique, réussit à l'imposer.

Pour Bastiat ne pas être libre ce n'est pas vivre, puisque la Personne, la Liberté, la Propriété « sont les trois éléments constitutifs ou conservateurs de la Vie. » La Loi (1850) « Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. » Concurrence (1850)

Cette assignation à résidence de toute la population a été rendu possible parce qu'en France démocratie n'est pas synonyme de Liberté. Le système électoral, l'organisation sociale, sont conçus pour donner, durant la durée de son mandat, les pleins pouvoirs à un seul homme soutenu par ses clients et affidés. Celui-ci peut porter atteinte aux Droits Naturels des individus en toute légalité. Le pouvoir de coercition de l'État n'est plus utilisé pour les garantir mais pour les détruire. C'est ce que Bastiat appelle « la spoliation légale ».

Chacun doit être libre d'accomplir son projet de vie. Pour recouvrer la Liberté le pouvoir de l'État doit être limité. La démocratie directe et le Referendum d'Initiative Citoyenne peuvent en être un moyen.

Patrick de Casanove



ADHÉSION 2020

IL N'EST JAMAIS TROP TARD !
à renvoyer dès que possible à :
M. de BERNE LAGARDE
Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat
359, chemin d'Elizaberry
64990 MOUGUERRE

Nom et Prénom

Adresse de messagerie

Adresse postale

.....

ADHÉSION 2020

- Je choisis la cotisation de base (30 €)*
- Je choisis la cotisation de soutien (50 €)*
- Je choisis la cotisation bienfaiteur (100 €)*
- J'adhère en couple, j'ajoute 15 €*

ABONNEMENT LUMIÈRES LANDAISES

- Abonnement Lumières Landaises, version papier : 20 €*

Le bulletin de liaison disponible pour tous sur internet gratuitement

DONS

- En ces temps difficiles je soutiens le Cercle Frédéric Bastiat pour défendre les Droits Naturels : Liberté, Propriété, Personnalité, je fais un don de €*

Ci joint un chèque de € à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat.

Pour les dons en Bitcoins : 1Q7aZg3oHJb84Y6WWd9GWKg7xopBszBbXq